

## **ELECTIONS LEGISLATIVES**

## Informations à l'attention du candidat

p. 1	TOUR 1	Récépissé définitif / T1 : modalités de demande (facultatif)
p. 2	TOURS 1 et 2	Propagande / Contrôle conformité : fiche de contrôle avant impression
p. 3 et 4	TOURS 1 et 2	Propagande / Livraison : fiche modalités de livraison
p. 5	TOURS 1 et 2	Propagande / Livraison : étiquette de livraison
p. 6	TOUR 1	Propagande / Commission / T 1 : dates / livraison / quantités / e-propagande
p. 7	TOUR 2	Propagande / Commission / T2 : dates / livraison / quantités / e-propagande
p. 8	TOURS 1 et 2	Propagande / Remboursement / Fiche composition du dossier de remboursement

## **TOUR 1:**

## Modalités de demande du récépissé définitif

Lors de votre dépôt de candidature un récépissé provisoire vous est immédiatement délivré.

Dans un second temps, l'enregistrement de votre déclaration de candidature sera effectué dans un délai maximum de quatre jours, sauf en cas de refus qui vous sera notifié.

Vous pourrez solliciter un récépissé d'enregistrement définitif de votre candidature :

- par mail adressé à pref-elections-recepisse@isere.gouv.fr
   et
- à la date suivante, fixée selon la date de dépôt de votre candidature :

Date dépôt candidature	Date demande récépissé	Modalités de demande du récépissé
16/05/22	20/05/22	
17/05/22	23/05/22	
18/05/22	23/05/22	pref-elections-recepisse@isere.gouv.fr
19/05/22	23/05/22	
20/05/22	24/05/22	

## FICHE DE CONTRÔLE DES BULLETINS DE VOTE ET CIRCULAIRES

## **AVANT VALIDATION DU BON A TIRER ET IMPRESSION**

CIRCULAIRE ou PROFESSION DE FOI						
	Code électoral			Contrôle à effectuer <u>avant</u> validation du BAT et impression		dation du
			oui	non		
Grammage	R. 29	Compris entre au moins 70 g/m² et au plus 80 g/m²				
Format	R. 29	210 mm x 297 mm				
Bleu blanc rouge	R. 27	Respect de l'article R.27 :  « Sont interdites, l'utilisation de l'emblème national ainsi que la juxtaposition des trois couleurs : bleu, blanc et rouge dès lors qu'elle est de nature à entretenir la confusion avec l'emblème national, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique »				
	Cons. Const. 29/01/98	Texte uniforme pour l'ensemble de la circonscription législative				
Contenu	Art 3 loi 29/07/81	Coordonnées de l'imprimeur sont mentionnées				
Livraison désencartée	R. 34	Les circulaires seront livrées à la commission de propagande <b>sous forme désencartée</b>				

#### **BULLETIN DE VOTE (BV)** Voir modèle en annexe 9 du mémento du candidat Contrôle à effectuer avant validation du Code Consignes **BAT** et impression électoral oui non R.30 Compris entre au moins 70 g/m² et au plus 80 g/m² Grammage 105 mm x 148 mm Format R. 30 paysage (horizontal) Couleur R.30 Une seule couleur d'encre d'encre Couleur du R.30 Papier **blanc** papier D'abord le **nom du candidat** Puis l'une des mentions : « remplaçant » ou « suppléant » Suivie du nom du remplaçant ou suppléant R. 103 Mise en forme Nom du remplaçant imprimé en caractères de moindre dimension que celui du candidat Bulletins de vote identique pour l'ensemble de la circonscription législative Le BV ne comporte pas : - le nom, la photographie ou la représentation d'une personne qui Le BV ne L.52-3 n'est pas candidate ni remplaçante comporte pas - la photo d'un animal Les noms imprimés sur le BV sont conformes à ceux portés sur l'arrêté des candidatures en ligne sur notre site internet : https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Ele Contrôle des noms Nous vous invitons à procéder à une lecture attentive du BV et de l'arrêté des candidatures en portant une attention particulière aux

accents, tirets, ...



## **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022**

## CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT

## **BULLETINS DE VOTE (MAIRIES) - BULLETINS DE VOTE & CIRCULAIRES (ÉLECTEURS)**

(Circulaires = professions de foi)

HORAIRES D	E LIVRAISON
TOUR 1	TOUR 2
- <u>Du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin</u> de 08h30 à 17h00 - <u>Le 2 juin</u> de 08h30 à <b>12h00</b>	- <u>Du 13 au 14 juin</u> de 08h30 à 17h00 - <u>Le 15 juin</u> de 08h30 à <b>10h00</b>

## POINTS D'ATTENTION SUR LES MODALITÉS DE LIVRAISON

### Dépôt des documents de propagande par tour de scrutin

• Toute livraison pour le 2nd tour déposée avant le 13 juin sera refusée.

## Site non équipé de quai de déchargement

• Le site n'étant pas équipé de quais de déchargement, toute livraison doit être effectuée avec un petit porteur - semi avec hayon - VL.

### **ÉTIQUETTES**

- Les cartons et palettes doivent **OBLIGATOIREMENT** être identifiés par des étiquettes
- Voir la rubrique « I. Étiquettes »

### **BON DE LIVRAISON**

- Tous les imprimés doivent OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'un bon de livraison
- Voir la rubrique « II. Bon de livraison »

## **1 SEUL CANDIDAT PAR PALETTE**

Voir la rubrique « III. Critères de conditionnement »

## **MODALITÉS DE LIVRAISON**

## I. ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE :

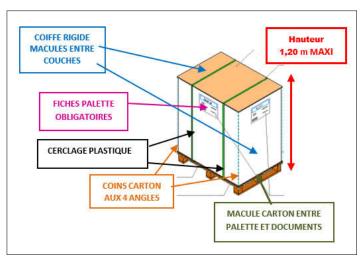
- Les cartons et palettes doivent OBLIGATOIREMENT être identifiés par des étiquettes
- Le modèle d'étiquette devra OBLIGATOIREMENT être téléchargé sur notre site Internet :

## II. BON DE LIVRAISON OBLIGATOIRE:

- Tous les imprimés doivent être accompagnés OBLIGATOIREMENT d'un bon de livraison.
- Éléments du bon de livraison :
  - N° de la circonscription
  - Nom du candidat
  - La quantité livrée
  - Le grammage du papier utilisé
  - Le type de document et le destinataire (mairies ou électeurs) :
    - ✓ Circulaires ELECTEURS
    - ✓ Bulletins de vote ELECTEURS
    - ✓ Bulletins de vote MAIRIES

## III. CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT :

- Les palettes <u>ne respectant pas ces critères</u> pourront être <u>refusées</u>.
- <u>Si les documents</u> de propagande sont <u>pliés</u> ils doivent être livrés désencartés.
- Ajouter la mention, « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette)



Le filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)

## Envoi Bulletins de vote - MAIRIES

#### **Envoi circulaires & bulletins de vote ELECTEURS**

- ➤ Mise en carton sur palette 80\*120 identifiée avec l'étiquette d'identification mise à votre disposition
- > Un seul candidat par palette
- ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire)
- > FILMER la palette + CERCLAGE plastique

- ➤ Mise en carton ou sur palette 80\*120 identifiée avec l'étiquette d'identification mise à votre disposition
- > Un seul candidat par palette
- ➤ Ne pas mélanger sur une même palette les BV et circulaires
- ➤ Conditionnés par paquets bien talonnés de 1 000 ex (sans film rétractable et sans intercalaire)
- > FILMER la palette + CERCLAGE plastique

Préfecture de l'Isère / Elections législatives



# ELECTIONS LEGISLATIVES 2022 ETIQUETTE D'IDENTIFICATION

Tour de scrutin n° :		Numéro et nombre de cartons :	1
Type de docume	nts :		
BULLETINS DE VO ou CIRCULAIRES (professions de f	5	 	
Destinataire :			
MAIRIE ou ELECTE	EURS	 •	
N° de la circonscrip candidature :	tion de	 	
Nom du candida	at :	 	
Quantité :		 	

## **TOUR 1:**

# COMMISSIONS DE PROPAGANDE Dates / Livraison / Quantités / e-propagande

## 1. Dates et heures limites de dépôt de votre propagande Tour 1 :

Date et heure limites de dépôt	Au plus tarc	d le 2 juin à <b>12h00</b>
Jours et horaires des livraisons	- Du 30 mai au 1 <sup>er</sup> juin	de 08h30 à 17h00
Jours et noraires des ilvraisons	- Le 2 juin	de 08h30 à <b>12h00</b>

Attention : Vous remettrez à votre imprimeur la fiche relative aux consignes de conditionnement des bulletins de vote et des circulaires

## 2. Calendrier des réunions de la commission de propagande pour le 1er tour de scrutin :

Sur le lieu de mise sous pli
------------------------------

## 3. Tableau des quantités maximales et emplacements d'affichage

Ces informations sont consultables sur notre site Internet

### Emplacements d'affichages :

https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-politiques/Bureaux-de-vote-et-emplacements-affichage-electoral

#### Tableau des quantités :

https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-politiques/Legislatives/Imprimeurs-Commission-de-propagande

### 4. Tirage au sort

Le tirage au sort des numéros de panneaux d'affichage sera effectué

le 20 mai 2022 à 18 heures 30 en préfecture de l'Isère

### 5. e-propagande

Vous adresserez votre e-propagande à la préfecture **par messagerie à** : pref-e-propagande@isere.gouv.fr

**ATTENTION**: vous veillerez à respecter le **format**, le **poids** et **l'extension**Toutes les consignes sont consultables sur notre site Internet:

https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-politiques/Legislatives/Imprimeurs-Commission-de-propagande

## **TOUR 1:**

# COMMISSIONS DE PROPAGANDE Dates / Livraison / Quantités / e-propagande

## 1. Dates et heures limites de dépôt de votre propagande Tour 1 :

Date et heure limites de dépôt	Au plus tard	d le 2 juin à <b>12h00</b>
louwe at howeires des livreisons	- Du 30 mai au 1 <sup>er</sup> juin	de 08h30 à 17h00
Jours et horaires des livraisons	- Le 2 juin	de 08h30 à <b>12h00</b>

Attention : Vous remettrez à votre imprimeur la fiche relative aux consignes de conditionnement des bulletins de vote et des circulaires

## 2. Calendrier des réunions de la commission de propagande pour le 1er tour de scrutin :

Sur le lieu de mise sous pli
------------------------------

## 3. Tableau des quantités maximales et emplacements d'affichage

Ces informations sont consultables sur notre site Internet

### Emplacements d'affichages :

https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-politiques/Bureaux-de-vote-et-emplacements-affichage-electoral

#### Tableau des quantités :

https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-politiques/Legislatives/Imprimeurs-Commission-de-propagande

### 4. Tirage au sort

Le tirage au sort des numéros de panneaux d'affichage sera effectué

le 20 mai 2022 à 18 heures 30 en préfecture de l'Isère

### 5. e-propagande

Vous adresserez votre e-propagande à la préfecture **par messagerie à** : pref-e-propagande@isere.gouv.fr

**ATTENTION**: vous veillerez à respecter le **format**, le **poids** et **l'extension**Toutes les consignes sont consultables sur notre site Internet:

https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-politiques/Legislatives/Imprimeurs-Commission-de-propagande.

## REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE PROPAGANDE OFFICIELLE:

Impression des bulletins de vote (BV), des circulaires et des affiches

Le dossier est à envoyer à :
Préfecture de l'Isère
Service élections / LEGISLATIVES / Remboursement propagande
12 place de Verdun
CS 71046 / 38021 GRENOBLE CEDEX 1

- Nous vous invitons vivement à transmettre l'**arrêté des tarifs à votre imprimeur** qui comportera toutes les informations relatives aux modalités de remboursement

- Toutes les informations sont consultables sur notre site Internet : https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-politiques/Legislatives

## REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE PROPAGANDE OFFICIELLE

Si obtention d'au moins 5 % des suffrages exprimés (L. 167 du code électoral)

2 cas possibles

Cas n	°1: Remboursement au candidat – composition du dossier : 1 DOSSIER PAR TOUR DE SCRUTIN
	1 Facture UNIQUE mentionnant chaque catégorie de documents à rembourser
	- Au nom du candidat
	- Raison sociale du prestataire, sa forme juridique, adresse et numéro de SIRET
	- Nature de l'élection et sa date
	- Signée par le candidat
	- mention "Facture acquittée par, le, par chèque N° ou par virement n° de la banque"
1	- Justificatif de la qualité écologique du papier utilisé
	- Nature et quantité de chaque document imprimé
	- Le prix unitaire hors taxes de chaque document imprimé
	- Le prix total hors taxes de chaque document imprimé
	- Montant total TTC de chaque document imprimé
	- Le régime des taxes applicables (BV et Circulaires : 5,5% - Affiches : 20%)
<u>2</u>	2 exemplaires ORIGINAUX de chaque document imprimé
<u>3</u>	1 fiche de création du tiers dans le logiciel de paiement CHORUS (Annexe 12 du mémento du candidat)
4	RIB au nom et prénom du candidat avec les mentions BIC et IBAN
<u>4</u> –	- Si le prénom n'apparaît pas sur le RIB joindre une copie du livret de famille

Cas	s n°2	: Remboursement à l'imprimeur / Subrogation : 1 DOSSIER PAR TOUR DE SCRUTIN
		1 Facture UNIQUE mentionnant chaque catégorie de documents à rembourser
		- Au nom du candidat
		- Raison sociale du prestataire, sa forme juridique, adresse et numéro de SIRET
		- Nature de l'élection et sa date
		- Justificatif de la qualité écologique du papier utilisé (Mémento p.44)
<u>1</u>		- Nature et quantité de chaque document imprimé
		- Numéro de SIRET de l'imprimeur
		- Le prix unitaire hors taxes de chaque document imprimé
		- Le prix total hors taxes de chaque document imprimé
		- Montant total TTC de chaque document imprimé
		- Le régime des taxes applicables (BV et Circulaires : 5,5% - Affiches : 20%)
<u>2</u>		2 exemplaires ORIGINAUX de chaque document imprimé
<u>3</u>		La demande de subrogation - 1 par tour de scrutin (Annexe 11 du mémento du candidat)
<u>4</u>		RIB de l'imprimeur avec les mentions BIC et IBAN